

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 30 mars 2016 à 20h30 en Mairie de BROYE.

Etaient présents : GANDRE Gérard ; CERCLEY Daniel ; CERCLEY Jean-François ; DEBAIN Olivier ; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MUZARD Régis ; MOUCHOT Gaëlle, ROUX Valérie.

Absent : CHOURLIN Monique

1/ Vote du compte administratif 2015 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les comptes administratifs suivants :

Budget assainissement	: Fonctionnement dépenses :	8 198,18 €.
	Fonctionnement recettes :	17 658,19 €.
	Investissement dépenses :	19 776,25 €.
	Investissement recettes :	2 330,00 €.
Budget eau	: Fonctionnement dépenses :	40 430,08 €.
	Fonctionnement recettes :	46 328,40 €.
	Investissement dépenses :	22 585,18 €.
	Investissement recettes :	10 653,00 €.
Budget commune	: Fonctionnement dépenses :	304 568,47 €.
	Fonctionnement recettes :	385 925,25 €.
	Investissement dépenses :	141 442,11 €.
	Investissement recettes :	105 760,50 €.

2/ Révision des 3 taxes :

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux des 3 taxes directes locales pour 2016 :

- Taxe d'habitation	:	7.10 %
- Taxe foncière sur bâti	:	4.62 %
- Taxe foncière sur non bâti	:	16,11 %

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs eau et assainissement comme il suit :

EAU :

Concession : 32 €
Concession pâture : 16 €
1 à 120 m3 : 1.20 €
121 à 500 m3 : 1.05 €
+ de 501 m3 : 0.85 €

ASSAINISSEMENT :

Concession : 25 €
1 à 120 m3 : 0.62 €
121 à 500 m3 : 0.22 €
+ de 501 m3 : 0.10 €

3/ Débat orientations budgétaires 2016

Tous les points du budget ont été abordés, principalement celui des investissements.
Le prochain conseil du 13 avril définira les priorités.

4/ Divers :

- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'intégration d'une demi-journée supplémentaire par semaine à Madame Alexia Rietmann à partir du 29 juin 2016.
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de démission de Mme Chourlin Monique du poste de Conseillère municipale.
- Les chèques des accompagnants au repas des anciens seront encaissés en dons.
- Le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement des tickets des anciens non distribués de l'enseigne Carrefour Contact d'un montant de 175 €
- Le Conseil Municipal accepte la vente des arbres coupés sur la zone de loisirs par la SARL Bois TPS Antoine pour un montant de 459.00 €.
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Maraffi d'un montant de 1 628.40 TTC, pour fourniture et pose d'une porte métallique 2 vantaux, pour l'entrée de l'église de Broye-les-Pesmes.
- Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et les bénévoles du travail fourni à la zone de loisirs ainsi qu'aux cimetières (ces derniers devront prochainement être dotés d'un règlement).
- Vote à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 60€ par enfant pour le voyage à Rochejean.
- Décide de participer financièrement à la mise en place de l'association Patrimoine BAM, en lui octroyant une subvention de lancement d'un montant de 500 €. Cette association démarrera avec la mise en place d'un marché bio, chaque 4^{ème} dimanche du mois de 7h30 à 12h30 à partir du 22 mai 2016

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,
GANDRE Gérard